



Numéro de l'acte	2015-106-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	814

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015**

### **QUESTION N°2015-106**

**SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT** : Restauration scolaire – Cantine Camus  
– Règlement intérieur - Modification

**RAPPORTEUR** : Madame Laurence LOTTERIE

---

Par délibération n° 2013-118 du 24 juin 2013, Le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du restaurant Scolaire Albert Camus .

Il apparait nécessaire d'apporter à ce règlement des modifications notamment en ce qui concerne la discipline et la responsabilité des parents.

*Les modifications à la délibération du 24 juin 2013 apparaissent sous cette forme : **gras**.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable aux modifications et d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT